Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 23 février 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Gauthier, Cheffe de bureau
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0270

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 février 2022 en y retirant les points 12.001 à 12.015, 30.001 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0271

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0272

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 10 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0273

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 0274

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE22 0275

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE22 0276

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE22 0277

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE22 0278

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE22 0279

Il est

RÉSOLU :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la fourniture des services de numérisation destinés aux différents arrondissements de la Ville de Montréal, pour la période du 23 janvier 2022 au 22 janvier 2023, dans le cadre du contrat accordé à Les industries Poly inc. en maintenant le montant total de 408 046.29 $, taxes incluses; conformément à l'appel d'offres public 18-17125;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1229462001

CE22 0280

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse, à 25 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 293 073,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475910;

2- d'autoriser une dépense de 58 614,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1228848002

CE22 0281

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un projet de convention à intervenir entre la ministre des affaires municipales et de l'habitation et la Ville de Montréal à l'octroi d'une subvention maximale d'un montant de 1 450 000 $ destinée à supporter l'implantation de la modélisation des données du bâtiment, également désignée par l'acronyme BIM pour Building Information Modeling;

2- d'autoriser la signature du projet de convention par le directeur général de la Ville de Montréal;

3- d'autoriser la réception de cette aide financière de 1 450 000 $ provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour supporter l'implantation de la modélisation des données du bâtiment, également désignée par l'acronyme BIM pour Building Information Modeling;

4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 450 000 $ et affecter ce montant pour la réalisation du projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1210105002

CE22 0282

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver le projet d'accord d'échange d'informations confidentielles entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier Et Champlain inc. conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec* (L.R.Q. c. M-30) ;

2- d'autoriser le Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité à signer l'accord pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227231014

CE22 0283

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier de 63 605,32 $ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le déménagement et l'entreposage de ses artefacts;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227233001

CE22 0284

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder les soutiens financiers totalisant la somme de 40 000 $ aux organismes ci-dessous, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme Montréal Interculturel 2021-2022 - Volet 2;

PROJET ET SOUTIEN RECOMMANDÉ			
1-2022			
ARRONDISSEMENT	**ORGANISME**	**PROJET**	**SOUTIEN**
Ville-Marie	**Alchimies, Créations et Cultures**	« Aleph »	**10 000 $**
Anjou	**Centre Humanitaire d'Organisation de Ressources et de Référence d'Anjou**	« Mois de l'histoire des noirs 2022 du CHORRA »	**10 000 $**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**Cité des Arts du Cirque (TOHU)**	«Créations de contes collectifs / Projet Marguerite »	**10 000 $**
Ville-Marie	**La Fondation B.B.C.M.**	« Conférence interactive communautaire et citoyenne du Carnaval des couleurs de Montréal 2022 pour la lutte contre le racisme et contre l'homophobie »	**10 000 $**
VOLET 2 2021-2022			

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225970001

CE22 0285

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que la résolution CE20 1588 a été adoptée le 14 octobre 2020;

Attendu que cette résolution CE20 1588 a omis de préciser les motifs au soutien de ladite décision, lesdits motifs se trouvant plutôt dans le dossier décisionnel au soutien de celle-ci;

Attendu que la présente résolution ne change en rien la décision et est modifiée uniquement aux fins de précision quant à la motivation de celle-ci;

Attendu que le Bureau de l'inspectrice générale a mené une enquête et produit le rapport du Bureau de l'inspectrice générale en date du 25 mai 2020;

Attendu que la Commission sur l'inspecteur général a déposé au conseil municipal ses commentaires et recommandations en date du 15 juin 2020;

Attendu que les commentaires, quant à la possible déclaration d'inadmissibilité, que Pascal Pesant et Les entreprises Pesant ont fait parvenir par le biais de leur avocat, le 30 juin 2020 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que le contrôleur général, à la suite du rapport du Bureau de l'inspectrice générale et de la réception des commentaires de Pascal Pesant et Les Entreprises Pesant (9108-4566 Québec inc. - NEQ 1160346178), a formulé des recommandations contenues à son rapport du 11 août 2020;

Attendus que les motifs exposés dans le dossier décisionnel numéro 1224990001 au soutien de la résolution CE22 0285 en font partie intégrante;

POUR CES MOTIFS,

Il est

RÉSOLU :

1- de déclarer inadmissibles Pascal Pesant et Les Entreprises Pesant (9108-4566 Québec inc. - NEQ 1160346178) pour avoir contrevenu à l'article 14 du Règlement sur la gestion contractuelle 18-038 pour une durée de trois ans, de tout appel d'offres, tout sous-contrat et de toute possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal, et ce, à compter du 14 octobre 2020;

2- d'inscrire les noms de Pascal Pesant et de Les Entreprises Pesant (9108-4566 Québec inc. - NEQ 1160346178), au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle 2020, pour toute la durée des sanctions.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1224990001

CE22 0286

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 500 000 $ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour le programme « Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes »;

2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3- d'autoriser la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville;

4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 500 000 $ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228444001

CE22 0287

Vu la résolution CA22 20 0031 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 7 février 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 500 000 $ taxes incluses, du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers l'arrondissement de LaSalle, pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, dans l'arrondissement de LaSalle, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1220269001

CE22 0288

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser le paiement d'une somme de 347 223 $ au cabinet Dufresne Wee Avocats en fidéicommis en considération d'une quittance totale et finale des demandeurs dans le dossier CSM 500-17-117572-217 relatif à une arrestation effectuée le 28 janvier 2021 et autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer tout document pertinent afin de finaliser ce dossier;

2- d'imputer la dépense à l'agglomération telle que décrite à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1223302002

CE22 0289

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les critères d'identification des projets et programmes d'envergure et d'envergure majeure.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1220105001

CE22 0290

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la répartition des postes dans le plancher d'emploi cols bleus;

2- d'approuver un virement budgétaire en 2022 de 4 287 788 $ provenant des dépenses communes vers les arrondissements et services;

3- de prévoir un ajustement budgétaire pour les années 2023 et subséquentes dans les unités concernées, et ce, en vertu des nouvelles dispositions de la convention collective des cols bleus;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1229345001

CE22 0291

Vu la résolution CA22 240020 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 8 février 2022;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227128001

Levée de la séance 11 h 24.

70.001

Les résolutions CE22 0270 à CE22 0291 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier Présidente du comité exécutif	Emmanuel Tani-Moore Greffier de la Ville